


Déclaration du pacte civil de solidarité
reçue le 16.10.2015
à TARBES,
N° d'enregistrement 65440...000977
Le Greffier en Chef

CONVENTION DE PACS


SYLVIE BOIRON
GREFFIER

Nous, GIUMARRA Gaëlle et TANTON Thierry concluons
un pacte civil de solidarité régi par la loi du 15 novembre
1999 modifiée (art 515-1 et suivants du Code civil), et nous
engageons à nous apporter une aide mutuelle et matérielle
réciproque.

fait à TARBES, le 18 septembre 2015

GIUMARRA Gaëlle


TANTON Thierry
